

## Intervention et matériel de lutte incendie

**Agir vite est une priorité** pour vaincre le feu avec un minimum de dégâts. Trois actions doivent avoir lieu de façon simultanée :

- **Déclenchement le plus rapidement possible de l'alarme et de l'évacuation du personnel** ou de la mise en sécurité des personnes en situation de handicap, rapidement mais sans précipitation, dans le respect des consignes et des procédures (Voir fiche A2).
- **Réaction rapide et appropriée du personnel à proximité** pour éteindre ou contenir le début de l'incendie dans l'attente de l'intervention des secours extérieurs.
- **Alerte des secours extérieurs** (Pompiers) et accès au site facilité pour les secours.

### I. ROLE DES INTERVENANTS

Toute personne témoin d'un départ de feu doit donner l'alarme rapidement et mettre en œuvre les moyens dits de première intervention (extincteurs, robinets d'incendie armés) sans attendre l'arrivée du personnel spécialement désigné.

**Il est donc indispensable que l'ensemble du personnel soit formé à l'utilisation des extincteurs et des RIA lorsque ceux-ci sont présents.** Cette formation permet d'acquérir les bons réflexes et de garantir une rapidité d'intervention.

**Les équipiers de première intervention (EPI)** sont des personnes spécialement formées afin de pouvoir venir en renfort des primo-intervenants et ceci, de façon coordonnée.

Sur certains sites présentant des risques spécifiques ou éloignés d'un centre d'incendie et de secours, il est nécessaire de mettre en place des **équipiers de seconde intervention (ESI)** dits « pompiers d'entreprise » pour mettre en œuvre des moyens d'extinction plus importants.

**La mise en sécurité des installations et locaux** (coupure de l'alimentation en gaz, du chauffage, de la ventilation, arrêt de machines ...) est une étape-clé pour assurer la sécurité des personnes lors de l'évacuation et des équipes d'intervention. A ce titre, il est nécessaire de désigner et former des **équipiers d'intervention technique (EIT)** car certaines habilitations ou autorisations peuvent être nécessaires.

**Les sauveteurs-secouristes au travail (SST)** prendront en charge les premiers soins des éventuels blessés en attendant l'arrivée des premiers secours. L'utilisation d'une trousse de secours mobile est donc nécessaire.

## II. MATERIELS DE PREMIERE INTERVENTION

Les matériels de première intervention sont essentiellement les extincteurs portatifs et les robinets d'incendie armés (RIA). Ils doivent être à la disposition de l'ensemble du personnel et maintenus en bon état de fonctionnement. **Ils doivent être contrôlés annuellement. Les rapports de contrôles réglementaires doivent être conservés et le registre de sécurité du bâtiment doit être tenu à jour.** En dehors du contrôle annuel, un contrôle visuel des extincteurs et RIA doit être mis en place de façon régulière (présence, état général, non percuté, pression en eau, ...).

### a. EXTINCTEURS

L'article [R. 4227-29](#) du Code du travail précise qu' « *il existe au moins un extincteur portatif à eau pulvérisée d'une capacité minimale de 6 litres pour 200 m2 de plancher. Il existe au moins un appareil par niveau. Lorsque les locaux présentent des risques d'incendie particuliers, [...], ils sont dotés d'extincteurs dont le nombre et le type sont appropriés aux risques* ».

Il existe plusieurs types d'extincteurs selon l'agent extincteur qu'ils contiennent (eau, poudre, dioxyde de carbone, ...), de leur poids ou de leur équipement (sur roue,...).

Ils doivent être **placés sur les murs ou sur des piliers, dans des endroits bien dégagés et facilement accessibles**, de préférence à l'entrée des locaux ou des ateliers. **Leur emplacement doit être signalé par une inscription visible de loin.**

Lors de leur utilisation, ils doivent être maintenus verticalement pour que ce soit le produit actif qui en sorte et non le gaz propulseur.

**Les extincteurs doivent être rechargés après chaque utilisation, même partielle** (la cartouche de gaz ayant été percutée, le gaz va fuir et l'extincteur n'aura plus de pression lors d'une future utilisation).

**Les extincteurs pouvant être employés sur des appareils ou des conducteurs sous tension électrique inférieure à 1.000 volts portent une mention spécifique.** Il faut néanmoins faire attention à l'eau de ruissellement pouvant être conductrice.

Attention, à ne pas s'exposer aux fumées toxiques ou corrosives de certains feux. Des appareils de protection respiratoire adaptés peuvent être nécessaires lors de l'intervention.

**Pour intervenir efficacement sur un départ d'incendie, il faut adapter le choix de l'agent d'extinction à la nature du feu** (classe de feu). Voir tableau page suivante.

CLASSES DE FEU	EXEMPLES	AGENTS EXTINCTEURS
<p><b>A</b></p> <p>Feux de matériaux solides, généralement de nature organique, dont la combustion se fait normalement avec formation de braises</p>	Bois, papiers, cartons, charbon, végétaux, textiles naturels, ...	<p>Eau en jet pulvérisé</p> <p>Eau avec additif en jet pulvérisé</p> <p>Poudre ABC ou polyvalente</p>
<p><b>B</b></p> <p>Feux de liquides ou de solides liquéfiables</p>	Alcools, cétones, éthers, pétrole, white-spirit, fioul, huiles, caoutchouc, matières plastiques	<p>Eau avec additif en jet pulvérisé</p> <p>Mousse</p> <p>Poudre BC</p> <p>Poudre ABC ou polyvalente</p> <p>Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)</p> <p>Hydrocarbures halogénés</p>
<p><b>C</b></p> <p>Feux de gaz</p>	Méthane, butane, propane, gaz de ville, acétylène	<p>Poudre BC</p> <p>Poudre ABC ou polyvalente</p> <p>Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)</p> <p>Hydrocarbures halogénés</p>
<p><b>D</b></p> <p>Feux de métaux</p>	Aluminium, magnésium, sodium, potassium	Poudres spéciales (spécifiques à chaque métal)
<p><b>E</b></p> <p>Feux liés aux auxiliaires de cuisson sur les appareils de cuisson</p>	Huiles et graisses végétales ou animales	<p>Eau avec additif en jet pulvérisé</p> <p>Mousse</p>

## b. ROBINETS D'INCENDIE ARMES (RIA)



Le Robinet d'Incendie Armé, ou RIA, est un dispositif de première intervention dans la lutte contre l'incendie. Son **utilisation par du personnel qualifié ou non** permet une action puissante et efficace afin d'éviter la propagation d'un feu naissant en attendant l'arrivée des pompiers.

Le RIA est composé d'un dévidoir rotatif et d'une longueur de tuyau adaptée pour atteindre aisément les points sensibles de l'établissement. Il est dit « armé » car il est alimenté en permanence par une source d'eau et prêt à l'emploi (tuyau sous eau mais pas sous pression).

Les RIA doivent être implantés à proximité des accès et à des emplacements abrités du gel ou en être protégés (couverture chauffante). Comme pour les extincteurs, **ils doivent être signalés de façon claire.**

## c. SYSTEMES D'EXTINCTION FIXES

Il existe plusieurs types d'installations fixes d'extinction :

- Systèmes d'aspersion d'eau type « sprinkler ».
- Systèmes d'extinction par mousse (stockage de produits pétroliers, de solvants,...).
- Système d'extinction par poudre (chaufferie,...).
- Système d'extinction par gaz (salles informatiques,...).

Ils permettent de contenir, voire d'éteindre, un foyer d'incendie par une intervention précoce et rapide, même en l'absence des occupants en cas d'installation automatique. Ils sont généralement installés lorsque les risques d'incendie sont élevés ou localisés ou que la valeur du matériel à protéger est importante.

## III. MATERIELS DE SECONDE INTERVENTION

Ce matériel est mis en œuvre par des personnes désignées et spécifiquement formées car il est plus lourd et plus puissant que les précédents. Il comprend :

- Des installations fixes d'alimentation en eau (colonne sèche, colonne en charge, collecteurs et bouches d'incendie, ...).
- Des tuyaux et lances incendie.
- Des générateurs de mousse.
- Des réservoirs d'alimentation en eau...

## IV. POUR EN SAVOIR PLUS

Pour consulter les textes réglementaires de référence dans leur dernière version : [Legifrance](#).

### **Publications INRS :**

- Faire face au feu – [ED 6060](#)
- Evaluation du risque incendie dans l'entreprise, Guide méthodologique – [ED 970](#)
- Incendie et lieux de travail – [ED 990](#)
- Aide mémoire juridique : Prévention des incendies sur les lieux de travail – [TJ 20](#)
- Consignes de sécurité incendie. Conception et plans associés (évacuation et intervention) – [ED 6230](#)
- Les extincteurs d'incendie portatifs, mobiles et fixes – [ED 6054](#)
- Le permis feu – [ED 6030](#)
- Désenfumage. Sécurité incendie sur les lieux de travail – [ED 6061](#)
- Principales vérifications périodiques – [ED 828](#)